



Taxe annuelle véhicule polluant

Par Ludo

Bonjour,

je possède un véhicule dont la première immatriculation est de novembre 2011 (le seuil d'émission de Co2 était donc de 245 g/km : mon véhicule en émet 190).

Les impôts me réclament une taxe annuelle prétextant que la voiture a fait l'objet d'une réception nationale.

Or, je lis sur la carte grise le contraire (champs k : e2*2001/116*...)

J'ai lu qu'il s'agirait d'un problème informatique du SIV.

Que puis je faire?

J'ai évidemment contesté mais les impôts n'en démordent pas. Pour eux, je dois payer...